

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE CONSEIL MUNICIPAL Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, BRETON Nelly, MARTINET Nicolas, DELSARTE Séverine, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure, COZETTE Laetitia,

Mme BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
13 septembre 2024	
Date d'affichage	
16 septembre 2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Objet : Dénomination de voie au lieu-dit le Gratte Chien

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la Commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter les démarches en matière d'urbanisme, de numérotations, de fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une Rue sans issue, desservant des parcelles d'habitations, va être créée dans le cadre des futurs aménagements au Gratte Chien.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est proposé au Conseil municipal de dénommer cette impasse « Pierre PINSSEAU »

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité :

↳ **Adopte** la dénomination suivante « Pierre PINSSEAU » ;

↳ **Valide** le nom attribué à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits ;

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

Pour extrait conforme

Le Maire,

